



Bulletin d'Informations Communales

décembre 2020 — BARJAC — n° 109

Après une année singulière, marquée par l'apparition de nouveaux gestes et de nouvelles expressions liés à ce nouveau virus, nous attendons tous un retour vers des temps plus sereins. Cette année 2020 a fortement chamboulé nos habitudes de vie pendant plusieurs mois. Nous nous sommes moins rencontrés, nous avons moins échangé, nos projets se sont trouvés réduits.

La vie de la commune a continué de se dérouler malgré tout et nous avons essayé de vous amener, au fil des bulletins, à la rencontre d'acteurs de notre commune et à la découverte de son territoire. Nous vous avons tenus au courant des avancées des actions ou des travaux entrepris. Oui, malgré les contraintes, notre village est resté vivant et actif.

Et déjà, des idées germent pour recréer des moments de partage, de rencontre ou de fête. Nos jeunes citoyens, entre deux périodes de confinements, ont commencé à réfléchir à des thèmes et des lieux pour restaurer l'esprit de notre village.

Cet optimisme qui est en eux doit nous aider à oublier un peu ces temps néfastes et à préparer une nouvelle saison. Aussi, toute l'équipe municipale vous souhaite de passer de bonnes fêtes et espère pour tous une année 2021 porteuse de sérénité, de partage, de joie et de vie.



Premières neiges... au Viala-Haut

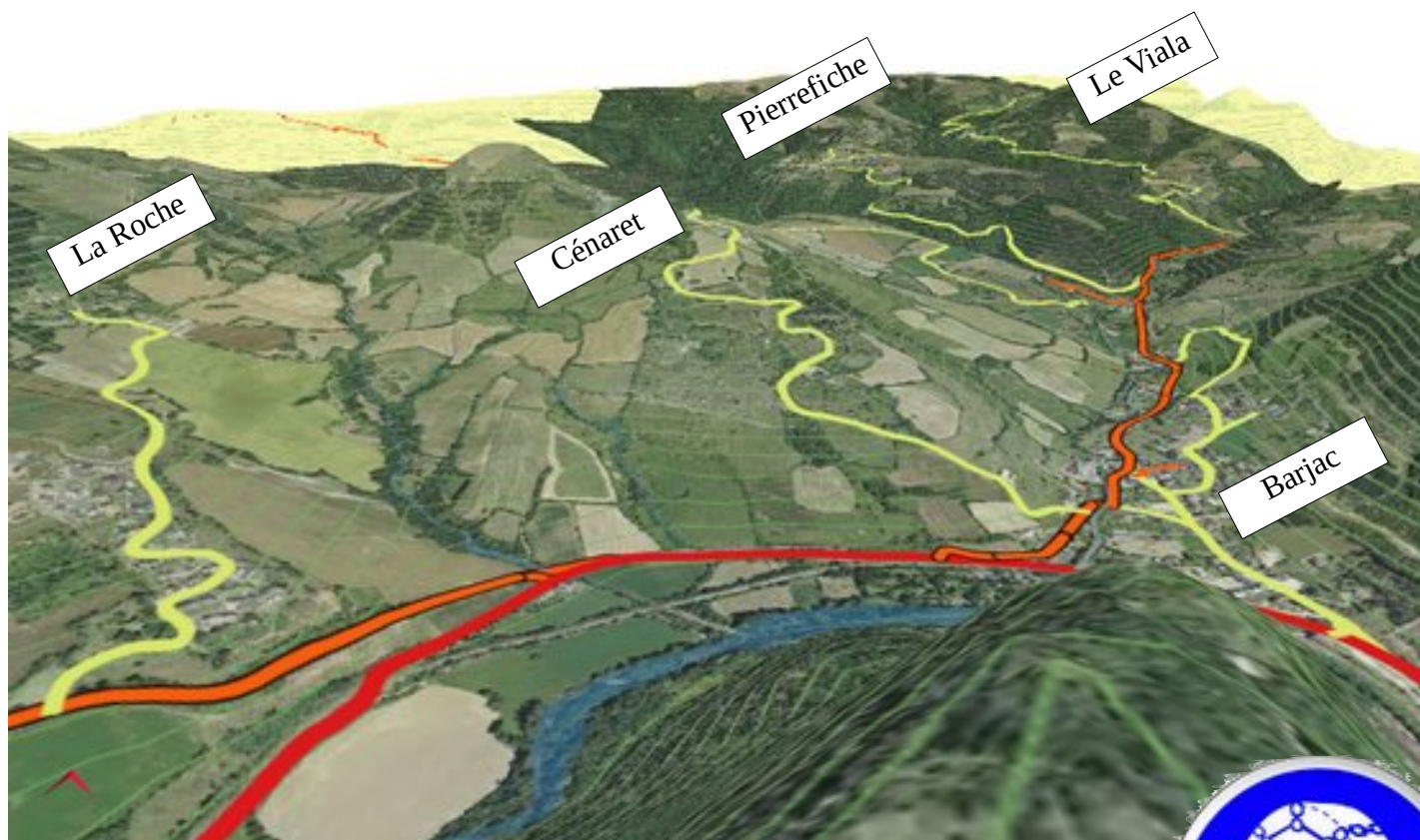
Sommaire

Le dessous des cartes	2
Bilan des actions	3
État-civil	4
& Dans l'agenda	4
Portraits	5
Ça s'est passé cet automne	6

Ont contribué aux contenus (textes et/ou photos) de ce bulletin, par ordre alphabétique ; Marie Felgeyrolles-Favier (correspondante Midi Libre), Christian Saint-Léger et David Soulié (conseillers municipaux)



Le dessous des cartes



Point déneigement

Pour une gestion équitable, cohérente et adaptée à nos moyens

Nos Contraintes :

Notre commune est composée de plusieurs hameaux isolés en altitude et éparpillés sur le territoire communal. La longueur de la voirie goudronnée s'étend sur plus de **18 km** pour les voies principales auxquels s'ajoutent **4 km** de rues et de dessertes locales.

Niveaux de service et d'intervention :

-  **RN 88** : 24h/24h par la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Méditerranée
-  **RD 42, 142 et 808** : déneigement, salage et sablage de 7h à 19h30 par les services départementaux
-  sauf D42 (vers col de Goudard) de 8h à 18h30 avec déneigement et sablage (salage ponctuel)
-  **Voies communales principales** : en régie communale par nos agents

Déneigement, salage et sablage à partir de 4 h avec pour objectif le dégagement des axes principaux pour 7 h30. Dans un 2^{ème} temps ouverture des « antennes » et élargissement du premier passage.

Cette procédure peut être adaptée en fonction de la qualité, la quantité et du moment de l'enneigement par l'agent communal en service. L'opération de déneigement prend fin à 18 h sauf décision exceptionnelle du maire.

Anticipez aussi votre départ en stationnant votre véhicule à proximité de l'axe principal sans gêner le passage du chasse-neige. Dans tous les cas, il vous appartient d'équiper vos véhicules de pneus neige ou de chaînes pour respecter les arrêtés préfectoraux en vigueur et pour anticiper l'obligation de montage d'équipements hivernaux à compter du 1^{er} novembre 2021.

Bilan des actions

Conseils Municipaux des 10 novembre et 15 décembre 2020

Voirie et Urbanisme :

Le conseil, après discussion avec l'ensemble des maires du territoire intercommunal, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de **Plan Local d'Urbanisme** ou de **Carte Communale** à la Communauté de Communes Cœur de Lozère.

Le conseil approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation de **travaux de voirie et de génie** civil de réseaux divers et désigne le SDEE (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère) coordonnateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés pour le compte de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait possible d'acquérir une bande de terrain derrière la salle des fêtes dans le cadre d'une réflexion sur les réaménagements sur les espaces extérieurs de la Mairie et de la Salle de fêtes.

La parcelle ZE111, appartenant à l'Association d'Éducation Populaire de l'Union Barjacoise, est évaluée par la Safer à 2€/m². L'acquisition de ce terrain par la Commune représentera 450 m² environ (à préciser par le document d'arpentage en cours d'exécution).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et décide que les frais divers résultant de la passation de l'acte ainsi que les frais d'arpentage seront pris en charge par moitié par la Commune de Barjac, l'autre moitié de ces frais étant prise en charge par le futur acquéreur du reste de la parcelle.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Bernard BERTHOMIEU souhaitant connaître ses limites de propriété par rapport au terrain communal afin de pouvoir installer une clôture le long de son terrain sur les parcelles E875 et E877. Dans le but de clarifier les limites pour le propriétaire et pour la commune qui assure l'entretien de cet espace, le géomètre consulté propose une cession d'une bande de 62m² pour aligner le tracé.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire et décide de céder 62 m² de terrain au prix de 3.81 € /m² soit 236.22 € et que les frais d'arpentage seront à la charge de M. et Mme BERTHOMIEU, les frais d'acte administratif seront partagés pour moitié par la Commune de Barjac et par moitié par Mr et Mme BERTHOMIEU.

Dans le cadre de l'aménagement de la Roche, le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL BOISSONNADE-ARRUFAT, géomètres expert, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le conseil accepte ce choix pour l'aménagement de la place publique au hameau de la Roche.

Participation de la commune de Barjac pour le transport scolaire :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2019/2020 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale se prononce favorablement sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 054 € pour l'année scolaire 2019/2020), soit 410 € par enfant. 19 enfants domiciliés dans la commune ont été transportés vers notre école publique soit un coût total de 7 790,00 €.

Au vu de ce coût important pour la collectivité, nous en appelons à la responsabilité de chaque parent et vous précisons qu'en cas d'inscription devenue inutile le désistement reste possible jusqu'aux vacances de la Toussaint par courrier aux services concernés.

Tarifs des loyers et prestations :

Au vu du contexte économique actuel, le conseil décide de :

- ne pas augmenter les prestations de mise à disposition des salles communales et du barnum (les tarifs sont publiés en ligne sur notre site internet).
- ne pas augmenter les loyers des logements communaux.

Agents communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois (*voir tableau ci-dessous*) avec le passage à temps complet de l'agent technique Sébastien Valarier à compter du 1^{er} janvier 2021.

À partir de cette date, s'appliquera à tous nos agents le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément à la législation.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	2 postes à 35h 1 poste à 33h
Adjoint technique	C	2	1 poste à 35h 1 poste à 28h
FILIERE MEDICO SOCIALE ATSEM principal 1ère classe	C	1	1 poste à 35h
TOTAL		7	

Budget

Comme à chaque fin d'exercice budgétaire, le conseil a procédé des décisions modificatives du budget principal (équipement de l'aire de jeux de l'école et gestion de la crise sanitaire).

État-Civil



Naissances :

Le 14 septembre est né à Mende Solan MIRALLES, parents domiciliés à Pierrefiche

le 20 septembre est née à Mende Léa ITIER, parents domiciliés au Viala Bas

le 24 septembre est née à Mende Fanta BEYE, parents domiciliés Rue de la Ginèze

le 13 novembre est née à Mende Louise SICARD, parents domiciliés à Méjantel

le 4 décembre est née à Mende Cassandre ROUX, parents domiciliés au Viala Bas

Décès :

M. André CROS, décédé le 23 septembre 2020 à Mende, domicilié rue de Soubestragne

M. Yann PETIT, décédé le 1er novembre 2020 à Mende, domicilié Place St-Privat

Mme Renée ROUANET épouse JOUVE, décédée le 6 décembre 2020 à Mende, domiciliée Rue du Sabel

Portrait(s)

Élie et Dorian

Dans ce numéro, encore une fois, c'est un double portrait que nous vous proposons pour mettre en avant deux jeunes de notre village.

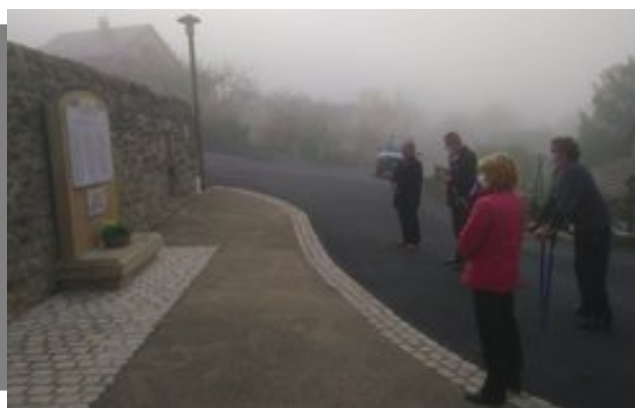
En présence de Dany Rouveyre, présidente de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (Anacr), et de David Davatchi, directeur de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC), notre commune a officialisé les prises de fonction de Dorian Amblard et Élie Bouniol, comme porte-drapeaux du village.

Insistant sur l'importance de la transmission des anciens vers les jeunes générations, le maire a noté l'attachement de Barjac aux cérémonies du souvenir des 15 août et 11 novembre, via l'implication des écoliers, notamment.

Ainsi, **Élie** prend le relais de son grand-père, Gilbert Bouniol, et est fier de marcher sur les pas de ses ancêtres, qui portaient les drapeaux avant lui, et espère le transmettre à ses enfants.

Dorian, quant à lui, prend la relève de Gilbert Gerbal, après être toujours venu aux cérémonies de Barjac et avoir effectué de nombreuses recherches sur les soldats barjacois morts au combat, que l'on peut retrouver dans un recueil « À nos soldats, 1918-2018 », disponible en mairie.

Gilbert Gerbal tient à partager son plaisir de voir que les jeunes ont le courage de s'exprimer et de les remplacer et note que leur entourage les a motivés dans cette décision. Enfin, pour Dany Rouveyre, très heureuse de l'engagement de Dorian et Élie, les deux seuls jeunes porte-drapeaux de Lozère, c'est "un acte patriotique" qu'il est important de souligner.



Cette année les cérémonies du 11 Novembre ont été célébrées en comité réduit en raisons des nouvelles mesures sanitaires. La participation des jeunes de l'école et des nouveaux porte-drapeaux a été annulée. Le maire et ses adjoints étaient présents pour un hommage à nos disparus de la première guerre mondiale.



Ça s'est passé cet automne...



Septembre : prolongement de voirie au Viala-Haut et à Raspailac



19 octobre : En attendant les nouveaux jeux extérieurs commandés au père Noël, de nouveaux bacs à sable couverts ont été fabriqués. Merci à Christian pour l'aide apportée aux lutins et aux étrennes du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour leur financement.



21 septembre: Créé par le Comité Départemental des Médailleurs, ce trophée est destiné à promouvoir et récompenser des jeunes qui s'investissent dans leur club ou leur association en donnant bénévolement de leur temps. Bravo à Lucas Bouniol qui fait partie des cinq jeunes mis à l'honneur !



10 octobre : Première réunion pour le projet « Jeunes citoyens ». Une dizaine de garçons et filles de 8 à 16 ans ont échangés pour proposer des actions à venir. Les thématiques retenues tournent autour du lien social, de l'environnement, du patrimoine...



Novembre : Barjac a obtenu une labellisation Apicité. Cette distinction vient récompenser le travail entrepris depuis plusieurs années sur la gestion durable des espaces verts et des forêts dans une commune où la moitié de nos agriculteurs sont passés en bio et où plusieurs apiculteurs ont installé leurs ruchers. Un signe encourageant pour la qualité de notre environnement et l'image touristique de notre village.